

POUGNY

Informations

www.pougny01.com

Septembre 2011

N°104

Mairie de Pougny

Rue de la mairie

01550 POUAGNY

Tél : +33.450567877

Fax : +33.450567115

e-mail : mairie@pougny01.com

Mardi 14h00 à 18h00

Mercredi 08h00 à 12h00

Jeudi 08h00 à 12h00

Vendredi 14h00 à 18h00

Mardi soir permanence de la
commission d'urbanisme
(Construction) de 17h à 19h00

Editorial

RGPP, ce sigle est de plus en plus et de mieux en mieux connu des français. La mise en application de la Refonte Générale des Politiques Publiques fait de plus en plus souvent la une des médias. Ici, des parents refusent la fermeture d'une classe ou d'une école, là avocats, juges et élus s'opposent au départ de leur tribunal, là-bas des enseignants entrent en grève pour dénoncer et refuser le manque de moyens, plus loin docteurs, professeurs, infirmiers et infirmières manifestent contre le déménagement de leur hôpital ou d'une crèche. Régulièrement, élus, associations d'élus, des communes aux régions en passant par les départements, agissent, proposent, s'opposent à beaucoup des propositions contenues dans cette RGPP. Les reculs du gouvernement sont à cet égard significatifs et instructifs. Les dernières élections sénatoriales sont elles aussi très parlantes. Il n'est pas aisé de suivre toutes les péripéties de

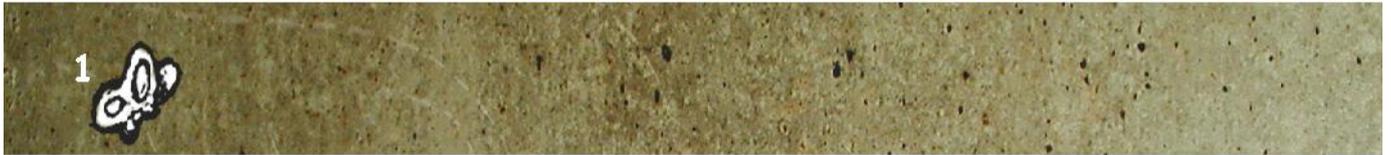
la mise en œuvre de cette RGPP mais à chacun de se faire une idée.

Nous aborderons dans cet édito un des aspects de la mise en place de la RGPP vu de Pougny. Nous voulons parler des mesures qui insensiblement dépossèdent les communes de leurs pouvoirs avec à terme le risque (l'objectif ?) de les affaiblir, de les mettre sous tutelle.

Commençons par le P.L.U. Nous sommes en train de préparer ce Plan d'Urbanisme Communal. Vous êtes d'ailleurs invités à la réunion de présentation du PADD vendredi prochain le 7 octobre à 19h salle polyvalente. Etablir son plan d'urbanisme, c'est décider de l'avenir de son cadre de vie. Il paraît donc assez logique que les personnes qui connaissent le mieux ce cadre de vie, les plus intéressées soient les habitants de la commune eux-mêmes. Et bien non, il est des voix qui proposent de retirer la compétence PLU aux communes pour la transférer à une collectivité plus large comme une communauté de communes ou une métropole avec comme argument que

l'aménagement d'un territoire nécessitant un plan d'ensemble cette tâche n'était pas du ressort des communes, qu'elles seraient même incapables de se hisser à la hauteur de ces enjeux. Cela a été proposé à la CCPG. Nous avons marqué notre opposition à cette proposition et cette façon de voir. Nous avons dit que les habitants des communes étaient tout à fait capables de prendre en considération les besoins, les impératifs extra communaux (écologie, économie, social, transports..) dans l'élaboration de leurs projets.





Que nous étions capables de penser globalement avant d'agir localement.

Le second événement qui nous a amenés à manifester notre opposition a été le vote (consultatif, à bien plaisir !) sur le rattachement forcé de la commune de Vesancy à la CCPG. La RGPP permet d'imposer le rattachement d'une commune à une communauté de communes. Dans notre département c'est aussi le cas de la commune de Serrières sur Ain. Nous voyons là une nouvelle atteinte aux compétences des communes. Nous pensons que les communes sont parfaitement capables de décider si elles doivent ou non intégrer une collectivité plus grande et que, par principe, cette décision doit rester leur prérogative. Au conseil communautaire de la CCPG, Pougny a été la seule commune à voter contre mais les conseils municipaux de deux autres communes du Pays de Gex s'étaient déjà aussi prononcés contre.

On nous demande maintenant, d'abandonner nos pouvoirs de police, en commençant par le pouvoir de police qui régit nos rapport avec les gens du voyage. Nous montrons dans ce bulletin que ce transfert de police, n'apporte rien à la situation et par conséquent qu'il n'est absolument pas nécessaire que la commune s'en défasse et que la seule motivation qui puisse être trouvée à cette demande c'est de vouloir déshabiller un peu plus les communes.

Nous pensons qu'il était nécessaire d'apporter ces précisions. Nous n'avons pas été élus pour diminuer le rôle et les compétences de la commune.

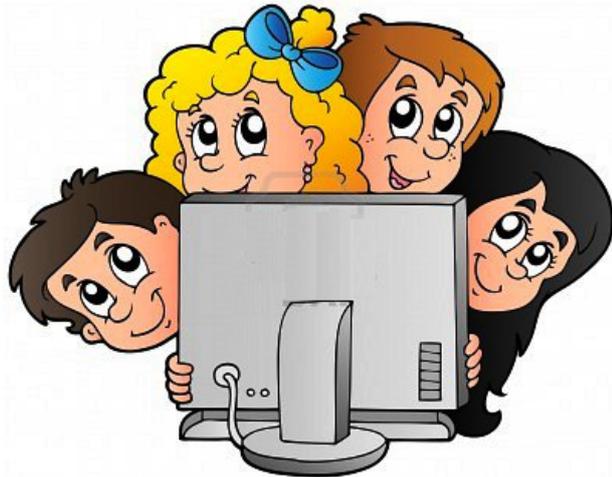
Nous terminerons en remerciant les personnes qui par différents moyens nous font part de leurs désirs, de leurs propositions, de leurs inquiétudes. Nous remercions aussi tous les bénévoles qui animent la vie du village. Agir ainsi, c'est faire vivre la démocratie locale, c'est conforter le rôle des communes, c'est contrer les menaces qui pèsent sur l'avenir de nos communes.

Bonne lecture

Rentrée scolaire .

Du point de vue matériel, la rentrée 2011 s'est correctement déroulée. Chaque élève a trouvé sa place. La grève du mardi 27 a montré que, pour enseignants et personnel, ce n'était pas le cas. Nous donnerons la parole aux acteurs de cette grève dans notre prochain bulletin. Signalons simplement un aspect historique de l'événement : c'est la première fois dans l'histoire de l'éducation nationale que syndicats du public et du privé s'unissent pour mener une grève. Ce qui tendrait à montrer que les problèmes rencontrés sont graves et réels.

Matériels : nous avons doté l'école de 15 ordinateurs portables. Nous compensons ainsi les manquements de l'Etat mais nous continuons à agir au côté de l'Association des Maires Ruraux pour obtenir que l'opération « écoles numériques rurales » s'applique à toutes les écoles de France.



Réunion publique PADD

Projet d'Aménagement et de Développement
Durable

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vendredi 7 octobre 2011

19h Salle Polyvalente



Travaux rues de la Chapelle et de l'Asticot palace.

Rue de l'Asticot Palace, ERDF à enterré sa ligne 20 000 volts et la CCPG a rénové ses réseaux humides (eau potable et eaux pluviales). L'enfouissement des réseaux secs avec pose de la fibre optique est prévu pour le début de l'année prochaine. Rue de la Chapelle, la rénovation des réseaux humides touche à sa fin. L'enfouissement des réseaux secs avec pose de la fibre optique va suivre dans la foulée. Lors de la mise en place de la déviation par la rue de l'Asticot Palace, nous (élus et techniciens) avons largement sous-estimé les nuisances qu'apporterait cette déviation. Nous avons donc décidé de faire goudronner cette rue. Simple goudronnage, en jargon technique : bi-couches.

Projet de barrage de Sous Conflans

Les études se poursuivent. SIG et CNR innovent. Plutôt que de se « contenter » de la procédure légale et habituelle qui veut que la population soit concertée après que le projet ait été techniquement défini, ils ont choisi d'établir un dialogue avec la population avant. Ils organisent donc présentations, séminaires et discussions avec élus, représentants de l'état et des administrations, spécialistes, citoyens intéressés, pêcheurs, défenseurs de la nature, sportifs, organisations et associations ... Nous participons à ces rencontres. Parmi les sujets qui ont déjà fait l'objet de ces réunions : les aspects environnementaux, énergétiques, touristiques et économiques. Du volet économique, un élément devrait retenir notre et votre attention ; les retombées financières pour la commune.

Abri bus de Pougny Haut.

Cet abri situé à l'intérieur d'un virage tournait le dos à la route et ne présentait pas toutes les garanties de sécurité pour ses usagers. Il faisait l'objet d'un projet de déplacement que nous avons réalisé. Il est maintenant posé à l'emplacement plus sécurisé qui avait été choisi, en hauteur et face à la route. L'installation nouvelle a été précédée de l'enfouissement de la fibre optique, L'aménagement futur de la zone contiendra un trottoir et nous réfléchissons à la possibilité d'y installer quelques places de parking.

Respect

- **Respecter le terrain Foot et Rugby/voitures interdites/crottes de chiens aussi.**
- **Respecter les places de parking à l'école réservées aux locataires des appartements communaux**

Recensement militaire

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat s'ils résident à l'étranger sur présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent votre 16ème anniversaire. A cette occasion, les jeunes seront inscrits d'office sur les listes électorales.

La mairie vous remettra alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle vous sera réclamée si vous voulez vous inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Douane

Le tribunal administratif n'a pas donné suite à notre demande de diminution du prix proposé par France-Domaine. Nous restons cependant sur notre volonté d'installer sur ce site, un local commercial pouvant héberger le point poste. Nous renforçons dans le P.L.U. le caractère commercial et d'habitat social de ce lieu.

Sécurité routière.

Ceux/celles d'entre vous qui étaient présents à la réunion de présentation de notre projet « sécurité routière » du 7 mai 2010 se souviennent sans doute du nombre important de secteurs à sécuriser que nous avons répertoriés.

Chacun a pu aussi constater que les aménagements installés dans les villes et les villages pour ralentir la circulation des véhicules peuvent se classer en deux grandes catégories :

- les aménagements « légers » comprenant les panneaux de signalisations, les lignes blanches, les passages piétons, les balises et séparateurs en plastique...
- les aménagements « en dur » comme chicanes, plateaux surélevés, coussins berlinois, feux tricolores..

L'existence de ces deux catégories d'aménagements montre que l'information aux conducteurs ne suffit pas à faire diminuer la vitesse et qu'il est nécessaire d'installer des équipements de la seconde catégorie.

Chacun de ces aménagements possède ses avantages, ses inconvénients et ses coûts et doit répondre à des normes de sécurité et à des règlements, doit être défini précisément avec des techniciens du département et souvent avec des géomètres et doit au préalable recevoir un avis favorable du Conseil général, gestionnaire de la voirie, et faire l'objet d'une convention entre les deux collectivités. A l'exception entre autres, du retraçage des passages piétons. Procédure complexe, prenant facilement du temps. Illustrations de la réglementation technique:

- une chicane ne peut être installée dans un virage, devant une sortie de cour, doit être assez large pour laisser passer chasses-neiges, camions, engins agricoles etc..
- les dos d'âne sont interdits et sont remplacés par des plateaux surélevés qui doivent mesurer au minimum 8 mètres de long. Et doivent eux aussi répondre à des normes de sécurité et à des règlements.
- Les coussins berlinois sont efficaces mais interdisent le passage des chasses-neige et compliquent ainsi le déneigement. Déneigement qui, s'il n'est pas réalisé par le département deviendra à la charge et sous la responsabilité de la commune.
- etc....

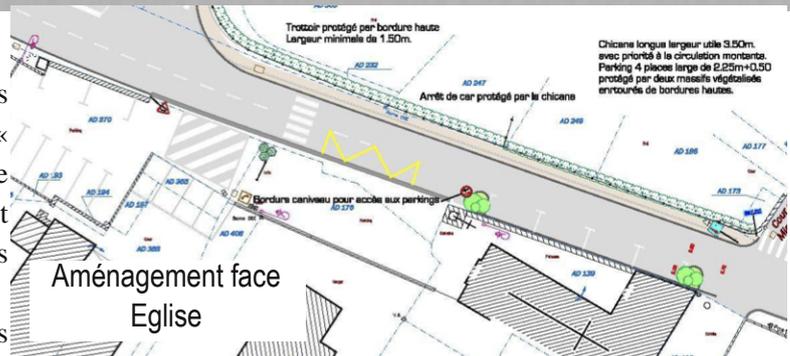
On estime à 6000 le nombre de véhicules (3000 le matin et 3000 l'après-midi) qui traversent quotidiennement le village en empruntant la route de la gare (RD984b) générant une grande insécurité. Un nombre de véhicules, lui non plus pas officiel (200 ? 300 ? plus ?) font de même route de la chapelle..

Face à ces réalités, nous avons travaillé techniquement sur deux axes : aménagements "légers" et aménagements "en dur" et sur le plan politique, préparons une rencontre sur le terrain avec élus et techniciens du département.

Nous allons donc,

1) pour ce qui est des aménagements "légers", repeindre les passages piétons existants, déplacer celui situé devant l'allée du Château, rendre ces passages piétons plus visibles en ajoutant de nouveaux panneaux indicateurs. Préparer l'installation de balises le long de la chaussée carrefour route de la gare / rue de la fruitière et au milieu de la chaussée devant le parking du passage à niveau et d'installer un îlot composé de séparateurs plastiques devant la douane. Première étape qui devrait amener un premier ralentissement de la circulation et par là une première amélioration de la sécurité.

2) En ce qui concerne les installations « en dur », nous avons décidé de lier la nécessité de ralentir la circulation à l'obligation qui est faite aux communes d'élargir leurs trottoirs. Nous avons choisi d'étudier les aménagements en dur réalisables sur deux tronçons . Le premier près de l'église, le second près du passage piéton qui se trouve sur la route de la gare à mi-chemin entre la menuiserie et le passage à niveau. Ces études sont terminées, nous avons obtenu l'autorisation du département et signé la convention. Nous élargirons les trottoirs à ces endroits, ce





qui permettra de réduire la largeur de la chaussée et nous installerons des plateaux surélevés.

Reste maintenant la partie la plus difficile de l'opération : trouver des subventions. Les travaux « en dur » représentent en effet un investissement élevé et nous semblent poser une question importante : qui paye ?

Pougny est un lieu de passage (avant d'être une départementale la D984B était une route nationale, la N84B, Lyon Genève ? il nous semble donc logique que les coûts d'aménagements de ce lieu de passage soient partagés avec d'autres.

Le conseil général est notre premier et plus direct partenaire mais il a annoncé que face aux restrictions budgétaires qui le frappent, il allait réduire ses subventions. Elles avoisineront désormais les 14% du coût total contre 20% hier.

Les véhicules qui traversent le village transportent pour la quasi totalité d'entre eux des frontaliers qui vont travailler à Genève. Ce qui nous fait penser que ces aménagements sont aussi des aménagements de l'espace transfrontalier et qui, par conséquent, doivent aussi être pris en charge par cet espace transfrontalier (Franco/Valdo/Genevois). Idée qui, nous semble-t-il aussi, ne peut que se conforter quand on prend en compte les projets de développements de la région de Bernex (plus 1000 emplois dans les 20/30 ans qui viennent).

En ajoutant à la réflexion le fait que les communes riveraines de la « deux fois deux voies » (la déviation de Collonges) ont gagné en sécurité et tranquillité par l'installation de cette déviation, nous pouvons raisonnablement demander que la commune de Pougny soit, elle aussi, aidée pour améliorer sa sécurité.(Pour la tranquillité, c'est une autre histoire !)

Nous sommes maintenant lancés dans la chasse aux subventions. Nous recherchons des sources de financement auprès de l'Etat, du département, de la région, de la communauté de communes et de l'Europe. Dans ce domaine, il se pourrait bien que la nouvelle réglementation issue de la RGPP (Refonte Générale des Politiques Publiques) qui impose un pourcentage minimum à la charge des communes, puisse nous créer des problèmes.

Nous terminerons cet article sur la sécurité routière par un rappel de la réglementation qui semble méconnue ou oubliée par certains. Depuis la mise en place de la déviation par la rue de l'Asticot Palace, nous avons constaté que le feu tricolore qui sécurise cette déviation a été jeté plusieurs fois dans le talus, que le panneau « sens interdit » situé en haut de la rue de l'Asticot Palace a été enlevé et a disparu, que des



barrières empruntées à un chantier voisin ont été installées au carrefour route de la gare / rue de la fruitière. Actions qui toutes auraient pu conduire à des accidents. Nous ne tenons pas spécialement à connaître les motivations des personnes qui ont agité ainsi, nous leur disons simplement qu'elles s'exposent à de fortes sanctions.

Transports en commun

Les difficultés rencontrées sur la liaison ferroviaire Bellegarde Genève sont connues et font l'objet de discussions entre région Rhône Alpes, élus locaux et usagers. Le prochain comité de lignes devrait amener plus d'informations.

Lors des réunions de PACA Bellegarde les maires locaux sont intervenus pour que la remise en service de la gare de Collonges fasse partie des options à étudier dans le cadre des opérations à réaliser à court ou moyen termes.

Beaucoup d'élus du Pays de Gex, de la Haute Savoie, de Genève interviennent pour que la réactivation, passagers et fret, de la ligne ferroviaire Bellegarde Divonne soit inscrite dans le projet de développement du territoire Franco/Valdo/Genevois.

Une augmentation de la fréquence des liaisons bus entre Chancy et Bernex devrait être mise en place prochainement. Cadencement de 20 mn aux heures de pointe. Ce qui, avec la mise en service de la ligne de tram de Bernex devrait faciliter les accès à Genève. D'autre part, des propositions pour inscrire Pougny dans la même zone tarifaire que Chancy ont été faites.



Associations

Des bénévoles qui discrètement, sans bruit, rendent un grand service à la commune : les dames qui s'occupent de la bibliothèque communale. La photo montre la grande fréquentation de l'endroit. Endroit qui est un lieu de rencontre pour les générations où les plus jeunes peuvent apprendre, qu'il y a longtemps, à l'école, les élèves pour se distraire pouvaient tremper des mouches dans l'encrier, ou, plus surprenant encore, que pour punir un garçon, le maître l'obligeait à aller s'asseoir près d'une fille ! Autre temps, autres mœurs. Aujourd'hui, regardant cette photo, chacun ne peut que "dire comme Aragon, la femme est l'avenir de l'homme".



POUGNY
 Dimanche 9 octobre 2011
 A partir de 7h30
 Vente des brioches ADAPEI
 RDV
 -A la mairie
 -Au parking du passage à niveau
 Nous offrirons le café aux plus sympathiques !

Vente de chrysanthèmes
 le 21 octobre de 14 heures à 18 heures
 et le 22 octobre de 9 heures à 17 heures,
 sur le parking du passage à niveau

Rugby club.

Entraînements et matches ont repris. Objectif, un nouveau bouclier de Brennus. Le livret publicitaire du RCC est prêt et sera proposé à votre générosité. Il n'est pas besoin de publier ici le budget national destiné au sport amateur pour montrer la nécessité des petits clubs de faire appel à votre générosité. Nous vous en remercions d'avance.

Réunion Cantine / Péri-scolaire / Centre de loisirs

Une trentaine de mamans et quelques papas ont assisté à la réunion de présentation de la nouvelle organisation de la cantine, de l'accueil péri-scolaire et du centre de loisirs, le 1er septembre 2011.

Dans son introduction monsieur le maire rappela quelques-unes des raisons qui avaient amené le conseil municipal à confier la gestion de la cantine, de l'accueil péri-scolaire et du centre de loisirs à l'association « Familles Rurales ». Principalement : une gestion trop lourde pour la commune et une difficulté à augmenter la fréquentation du centre de loisirs. Ainsi par exemple, lors de l'absence de personnel c'était la secrétaire de mairie ou une élue ou une personne volontaire qui assurait dans l'urgence le remplacement. Personnes motivées, capables, connaissant les enfants mais ne possédant pas les diplômes requis par la réglementation. Monsieur le



mairie fit remarquer qu'en agissant ainsi la mairie ne faisait que rejoindre les communes voisines qui ont confié, elles aussi, la gestion de ces services à Familles Rurales. Il réaffirma ensuite la volonté des élus de non seulement conserver ces services mais de les développer et de les pérenniser. Il rappela que la commune investissait dans ces services, mettait à disposition locaux et matériels. Il évoqua le fait, qu'en plus de faciliter la vie des parents et d'apporter un plus aux enfants, ces services, en facilitant l'accès des mamans au travail, jouaient un rôle dans la promotion de l'égalité hommes femmes.

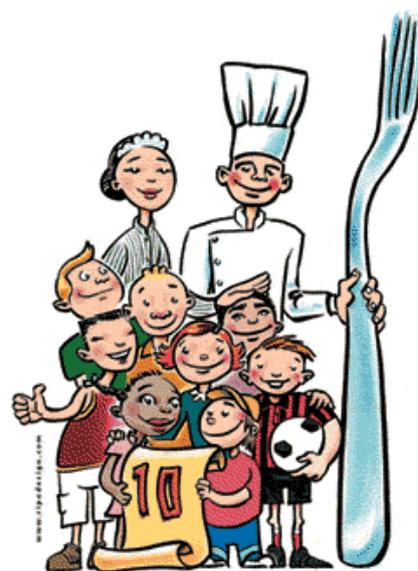
Monsieur le maire passa ensuite la parole à monsieur Moreira qui présenta Familles Rurales. Association loi de 1901, présente dans toute la France depuis 60 ans, Familles Rurales est le premier Mouvement familial en France. Composé de 3000 associations locales, il regroupe 180000 familles adhérentes dans près de 10000 communes. Monsieur Moreira parla de l'organisation, des projets, des synergies qu'il pourra mettre en place avec les communes voisines, présenta le règlement, les formulaires, la façon dont allait dorénavant fonctionner ces services, montrant ce qui allait changer et ce qui n'allait pas changer. Il termina en présentant le comité de pilotage qui sera composé d'élus, de parents et de représentants de Familles Rurales.

Ce fut ensuite le tour des questions/réponses. Il n'est pas exagéré de dire que la discussion fut riche et instructive. Beaucoup de questions furent posées et reçurent réponses de Monsieur Moreira, d'élus et quelques fois de parents. Sans être exhaustif, listons quelques uns des sujets abordés : les différentes façons de s'inscrire ; les différents moyens de paiements ; les heures d'ouverture ; la place des personnels d'aujourd'hui dans la structure de demain ; l'accueil des enfants le matin et leur départ le soir ; quelles relations entre l'école et la cantine/centre d'accueil/centre de loisirs ? ; de quelle manière sont fixés et attribués les tarifs ? ; comment permettre l'accès à tous les enfants de la commune ? ; que se passe-t-il en cas de grève ? quand un enfant inscrit n'a pas été présent ? quand un parent ne peut reprendre son enfant durant l'horaire fixé ? ; les délais pour annulation d'une inscription ; la composition du comité de pilotage ; les projets ; la création d'un site Web: la qualité des repas, leur origine, leur coût, la possibilité de proposer des aliments bio ...

Tout un ensemble de questions qui montra que l'accueil péri-scolaire des enfants était à Pougny, comme ailleurs, un sujet d'importance, qui touche au cœur du fonctionnement de notre société et qui par là même amène les parents à intervenir dans la gestion de cette société.

Pour clore cette réunion, monsieur le maire se félicita de la qualité de la discussion, rappela la volonté de la mairie d'associer fortement les parents à la gestion de ces services, demanda aux parents de rechercher des représentants pour le comité de pilotage, remercia les participants, remercia monsieur Moreira, et termina en souhaitant longue vie à notre cantine/centre d'accueil et de loisirs.

Ensuite, monsieur Moreira ainsi que Françoise notre directrice, donnèrent aux parents qui le désirèrent documents et explications supplémentaires.



Français qui voyagent

Cet été, comme l'été dernier, des gens du voyage sont venus s'installer près des terrains de sport. D'autres voyageurs se sont installés dans d'autres endroits du Pays de Gex. Cette année, pour la première fois, la CCPG est en accord avec la loi puisqu'elle a terminé la construction et l'aménagement des aires d'accueil qui lui incombent. Cette mise en accord avec la loi, donne aux communes membres la possibilité, si elles le désirent, d'utiliser la procédure d'expulsion accélérée (4 jours contre une douzaine pour la procédure standard). Cependant, pour que le préfet puisse activer cette procédure accélérée, il faut que l'occupation illicite soit « de nature à porter atteinte à la salubrité, à la sécurité ou à la tranquillité publiques » Et puis, que faire quand il n'y a plus de places disponibles ? En conséquence, l'intervention de la force publique est rarement déclenchée. Nous sommes donc

Naissances :

FAËS--MARCON Léana, Uriel
née le 27/03/2011

DUMANSKI Nina
née le 31/05/2011

BERNEY Eléane
née le 24/06/2011

NOVO Robin
né le 21/07/2011

ABDELLAOUI Amine
né le 03/08/2011

Mariage :

Alexis, Michaël DIACON et
Fanny, Dominique, Michelle
LOCATELLI
mariés le 07/05/2011

aller discuter avec les familles qui s'étaient installées près des terrains de sport et obtenir qu'elles ne restent pas plus de dix jours. Promesse qu'elles ont respectée.

Cet événement a été aussi pour nous l'occasion d'examiner plus attentivement une nouvelle disposition de la loi qui prévoit le transfert automatique des pouvoirs de police relative aux gens du voyage de la mairie à la communauté de communes à moins que un ou plusieurs maires ne s'y opposent. Sachant que la procédure accélérée ne peut s'appliquer que dans des cas bien précis et remarquant que, si nous voulions lancer cette procédure, nous pouvions le faire nous mêmes, que nous nous sentons tout à fait capables de téléphoner à la sous-préfecture pour lui demander de lancer la procédure accélérée. Sachant aussi que ce transfert automatique de pouvoir de police intervient dans un contexte d'affaiblissement des communes et de remise en cause de leurs existences même, nous avons décidé de ne pas transférer nos pouvoirs de police.

Signalons aussi, que des élus gessiens, contrairement à nous, ont pensé que l'Etat, en l'occurrence la sous-préfecture, n'avait pas correctement joué son rôle et ont signé une pétition qui voulait dénoncer l'inaction de l'Etat. Cette démarche a eu pour résultat une réunion Etat/élus à la sous-préfecture où la discussion a montré la complexité de la question, des lois et de l'action de l'Etat.

Ces événements ont été aussi pour nous l'occasion de prendre connaissance du rapport établi par la commission parlementaire qui a étudié la question l'année dernière. La commission a traité la question sous de nombreux aspects et a remis un rapport riche en informations et propositions. Nous le prêterons volontiers à toute personne intéressée.

LES TUILERIES DE POUIGNY (SUITE) (Article de Monsieur Jean Maret)

Chacun de ces fours était en briques réfractaires, doublées extérieurement par de magnifiques pierres de taille. Une grande cheminée se trouvait au centre de la construction. La première, dont l'extérieur était de section extérieure polygonale, s'écroula en direction de la voie ferrée ; on la remplaça par une cheminée à pourtour circulaire, qui fonctionna jusqu'à la fermeture de l'usine et fut foudroyée quelques années plus tard, probablement après le vol du paratonnerre qui la surmontait. L'air frais arrivant par le dessous de la construction pénétrait par la porte diamétralement opposée à la zone de feu, les autres portes étant murées ; en se réchauffant, il refroidissait les produits cuits. Les gaz venant de la combustion terminaient le séchage du matériel à cuire empilé soigneusement dans les compartiments voisins, puis s'échappaient par la cheminée. Un système de vannes commandait cette circulation de l'air extérieur vers la cheminée. Quand la cuisson était terminée dans un compartiment, le feu était déplacé vers le compartiment suivant préalablement chargé. On brûlait du charbon. Livré par voie ferrée, amené à l'aide de brouettes, il était distribué par le dessus de chaque four et s'enflammait spontanément dans l'air très chaud. En 1923, il provenait de la Sarre (acheté à Genève) et de Blanzky-Montceaux-les-Mines. Le plus petit modèle des fours Hoffmann qui pouvaient fonctionner en continu pendant plus d'un an devait, pour être rentable, cuire au moins 3 000 briques ou tuiles par jour pour, celui-ci en cuisait peut-être au moins 10.000. Son installation avait nécessité un gros investissement (12 000 F. de l'époque).